

La Ville de Paris et Bpifrance lancent le Fonds Parisien pour l'Innovation

La Ville de Paris et Bpifrance ont signé une convention pour lancer le Fonds Parisien pour l'Innovation, une initiative qui vise à accompagner les projets innovants à impact. Remplaçant le Fonds Paris Innovation Amorçage, il marque une volonté de soutenir davantage la transition sociale et écologique de la ville.

Ce mercredi 21 septembre a eu lieu la huitième édition du [Hacking de l'Hôtel de Ville](#), l'événement annuel dédié aux acteurs de l'innovation organisé par la [Ville de Paris](#) et [Paris&Co](#). À cette occasion, l'écosystème est convié à assister au lancement du Fonds Parisien pour l'Innovation. Ce lancement est acté par la signature d'une convention entre Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap et Eric Versey, directeur du Réseau Île-de-France de Bpifrance.

[#HackingParis2022](#) | *Lancement du Fonds Parisien*

pour l'Innovation ! Considérant l'urgence écologique et sociale et eu égard à la vitalité de l'écosystème parisien de l'innovation, @paris et @Bpifrance s'engagent pour une innovation à impact □
pic.twitter.com/6SPVervRc6

— Paris&Co (@Paris_and_Co) September 21, 2022

L'innovation au service de l'impact

Figurant parmi les villes les plus attractives pour les entrepreneurs et les investisseurs, Paris opère aujourd'hui un tournant dans sa politique d'aide à l'innovation. Conscientes de l'urgence écologique et sociale, la Ville de Paris et Bpifrance font évoluer leur action de soutien pour mettre l'innovation au service de l'impact. Dans ce contexte, le Fonds Parisien pour l'Innovation, qu'elles co-financent, vient remplacer le Fonds Paris Innovation Amorçage. Depuis sa création en 2009, ce dernier avait permis de mobiliser près de 73 millions d'euros pour accompagner environ 2.000 startups innovantes.

Le Fonds Parisien pour l'Innovation vise à soutenir dans la limite de 30.000 euros des solutions concrètes à la transition écologique et sociale. Il s'adresse aux acteurs économiques parisiens et se structure autour de trois volets : l'aide à l'incubation, l'aide à l'expérimentation et l'aide à la fabrication innovante.

1- L'aide à l'incubation du Fonds Parisien pour l'Innovation

Attribuée en phase d'amorçage, cette aide s'adresse aux porteurs d'un projet à fort caractère innovant et à impact. Cette aide n'est accessible que pour les structures incubées dans un établissement labellisé « Fonds Parisien pour l'Innovation ».

2- L'aide à l'expérimentation du Fonds Parisien pour l'Innovation

Cette aide vise les acteurs souhaitant tester une solution innovante en conditions réelles à Paris. Les projets d'expérimentation soutenus sont sélectionnés par la Ville ou dans le cadre de l'appel à projets Quartier d'innovation Urbaine porté par l'Urban Lab.

3-L'aide à la fabrication du Fonds Parisien pour l'Innovation

Cette aide s'inscrit dans la démarche de soutien à la fabrication locale de la Ville de Paris. Elle s'adresse aux acteurs portant un projet de fabrication innovante, et désireux notamment de faire appel à l'expertise métiers des ateliers de fabrication partagés franciliens pour prototyper ou produire en mini-série.

Article écrit par MANON TRINIAC